Zones régionales de libre échange et stratégie commerciale de l'Union Européenne

2002/2044(INI) - 25/03/2003

La commission a adopté le rapport d·initiative de Mme Erika MANN (PSE, D) qui analyse les relations entre les différentes zones régionales de libre échange et le système commercial multilatéral de l'OMC. Le rapport fait valoir que ces intégrations régionales, y compris les zones de libre échange (ZLE), ne visent pas seulement à éliminer les droits de douane mais constituent aussi un instrument au service d'intérêts géopolitiques et stratégiques. Les députés soulignent que les défis liés à l·élimination des droits de douane ne peuvent être relevés qu'au niveau multilatéral et que les règles de l'OMC doivent constituer le cadre de référence des ZLE. Ils estiment que les ZLE peuvent être des instruments de développement, ce qui se manifeste notamment dans la politique de l'Union en faveur d'accords préférentiels réciproques avec les pays ACP, tout en respectant la diversité de ces Etats. Ils s'engagent d·ailleurs pour une amélioration des relations économiques et commerciales avec la région Asie-Pacifique et souhaitent que des négociations soient engagées avec Singapour en vue de la création d'une ZLE.